

Rénovation de l'église : il est encore possible de donner

Une souscription d'un montant minimum de 30 000 € est mise en place à la Fondation du patrimoine pour la restauration du clocher et du toit de l'église de Gray-la-Ville/Velet. À ce jour, 23 372 € sont déjà collectés et les dons sont encore possibles jusqu'en 2021.



Une convention signée avec la Fondation du Patrimoine permet de collecter des fonds pour rénover l'église de la commune. Photo ER

Les mairies de Gray-la-Ville et Velet ont signé une convention avec la Fondation du Patrimoine. La tornade de juin 2019 a fortement endommagé le clocher et le toit de l'église de Gray-la-Ville/Velet, en la privant de sa flèche emblématique. Différentes démarches sont en cours pour obtenir les financements pour la restauration de l'église.

En complément des aides publiques, les communes ont décidé de mettre en place une souscription d'un montant minimum de 30 000 € à la Fondation du patrimoine.

Louis-Charles Jeanroy, délégué départemental de la Fonda-

tion du patrimoine, félicite la commune pour son dynamisme, l'association paroissiale Saint-Maurice et Sainte Thérèse et les donateurs. Le montant récolté s'élève à 23 372 € à ce jour.

Mathieu Ruggeri, délégué du secteur de la Fondation du patrimoine, va suivre le déroule-

ment de cette souscription. Les dons permettent une déduction fiscale de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises. Ils sont possibles jusqu'en 2021.

Si le montant obtenu dépasse le montant prévisionnel de 30 000 €, les versements supplémentaires iront à la commu-

ne et permettront d'autres réfections dans l'église.

Cette souscription obtiendra un abondement de la Fondation du patrimoine dont le montant sera fixé après les différents versements.

Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté devrait participer à hauteur de 15 000 € au titre du patrimoine culturel des communes de moins de 3 500 habitants.

Yvan Guignot, maire de Gray-la-Ville, remercie l'ensemble des donateurs et rappelle qu'il n'y a pas de petits dons : « Comme le dit l'expression, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ».

Pour Louis-Charles Jeanroy, le patrimoine fait partie de l'identité d'une commune. Il représente « une chance pas une charge »

Mairie de Gray-la-Ville
03 84 65 05 69 ; mairie.gray-la-ville@orange.fr ;
www.fondation-patrimoine.org/66225